



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

CONCERTATION

NATIONALE

SUR LE MIX

ÉNERGÉTIQUE

L'avenir énergétique de la France se décide maintenant, à vos côtés

LE MANDAT DE CONCERTATION

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rappelle dans son sixième rapport d'évaluation que la **hausse de la température globale de la planète s'est encore accentuée. Les conséquences du changement climatique déjà observées seront accentuées** au fur et à mesure du réchauffement global.

En 2015, les pays signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) se sont donné pour objectif dans l'Accord de Paris **de maintenir l'augmentation de la température mondiale «nettement en dessous» de 2°C d'ici à 2100** par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5°C. Parvenir à ces objectifs implique une action immédiate, rapide et de grande ampleur pour réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre, et atteindre zéro émission nette en 2050, c'est-à-dire la neutralité carbone.

L'Agence Internationale de l'Énergie a rappelé que **les engagements pris actuellement ne suffisent pas, et qu'il faut les renforcer.** C'est notamment ce que prévoit l'Union européenne avec le paquet climat «Fit for 55», adopté durant la présidence française de l'Union européenne, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre du continent de 55 % au moins en 2030 par rapport à 1990.

Lors de son discours du 10 février 2022 à Belfort, **le Président de la République a fixé pour la France l'ambition d'être le premier grand pays du monde à sortir des énergies fossiles.**

Pour atteindre cet objectif, ainsi que la neutralité carbone d'ici 2050, nous devons donc faire évoluer aussi bien notre consommation, que notre production d'énergie. Cela suppose de diminuer nos consommations, grâce à la sobriété et l'efficacité énergétiques ; mais aussi de totalement décarboner notre mix énergétique.

À QUOI

VA SERVIR

À LA CONCERTATION ?

La concertation s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la **Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC)**. La SFEC constitue la **feuille de route pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et pour assurer l'adaptation de notre société aux impacts du changement climatique**.

Elle devra être adoptée au plus tard en 2024 et sera constituée de :

- la première **Loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC)**, qui fixera dès 2023 les priorités d'action de la politique climatique et énergétique française ;
- la 3^{ème} édition de la **Stratégie nationale bas-carbone (SNBC3)**, qui définit la feuille de route de la France pour respecter ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de court, moyen et long termes ;

- la 3^{ème} édition du **Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)**, afin de renforcer l'articulation entre les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- la 3^{ème} édition de la **Programmation pluriannuelle de l'énergie, qui est l'outil de pilotage de la politique énergétique française**, exposant les orientations et fixant les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental.

Les orientations de la concertation «Notre avenir énergétique se décide maintenant» viendront **contribuer au projet de loi de programmation sur l'énergie et le climat de 2023 et à l'élaboration de la 3^{ème} programmation pluriannuelle de l'énergie**.

LES OBJECTIFS

ET LES THÈMES

DE LA CONCERTATION ?

La concertation doit permettre :

- de mettre en discussion les enjeux de la transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et sortir de notre dépendance aux énergies fossiles, en évoquant notamment les implications concrètes sur nos modes de vie ;
- à chacun de s'exprimer sur les conditions de réussite et les mesures prioritaires à mettre en œuvre afin de répondre aux objectifs d'indépendance énergétique, de justice sociale et d'égalité territoriale.

Les participants sont invités à **exprimer leur avis et formuler des recommandations sur trois grandes questions :**

- Comment adapter notre consommation pour atteindre l'objectif de neutralité carbone ?
- Comment satisfaire nos besoins en électricité, et plus largement en énergie, tout en assurant la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles ?
- Comment planifier, mettre en œuvre et financer notre transition énergétique ?

COMMENT PARTICIPER

À LA CONCERTATION ?

La concertation se déroulera en deux phases :

- Une première phase, qui se déroulera du 20 octobre au 31 décembre 2022. Il sera possible de prendre part au débat :
 - o via une consultation en ligne, ouverte à tous, permettant à chacun de se positionner, de faire des propositions et de réagir aux propositions des autres contributeurs ;
 - o lors d'un «Tour de France des régions», avec des réunions dans chaque région de France continentale, ainsi qu'une réunion spécifique aux ZNI (Zones non interconnectées).
 - o Ces réunions rassembleront le grand public, les parties prenantes locales, ainsi que des membres du gouvernement. Ces réunions rassembleront le grand public, les parties prenantes locales, ainsi que des membres du gouvernement.
- Une seconde phase qui se déroulera du 19 au 22 janvier 2023, sous la forme d'un «forum des jeunes». 200 jeunes, de 18 à 35 ans, seront sélectionnés dans toute la France (métropole et outre-mer) afin de représenter la diversité des jeunes et se réuniront à Paris pendant quatre jours pour délibérer sur les trois grandes questions de la concertation ainsi que pour réagir aux résultats issus de la première phase.

QUI PILOTE

LA CONCERTATION ?

La concertation est pilotée par la ministre de la Transition énergétique, Madame Agnès Pannier-Runacher, en partenariat avec le ministre délégué, chargé du renouveau démocratique, Monsieur Olivier Véran. La mise en œuvre opérationnelle est assurée par la direction générale pour l'énergie et le climat (DGEC), avec l'appui du centre interministériel de la participation citoyenne de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Nos engagements

La Première Ministre a désigné un comité de garants, paritaire, chargé d'assurer le suivi et le bon déroulement de la concertation, composée de :

- Mme Ilaria Casillo, vice-présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP) ;
- M. Florian Augagneur, vice-président de la CNDP ;
- M. Thierry Lataste, conseiller d'Etat, membre de la CNDP ;
- Mme Isabelle Jarry, garante de la CNDP et garante de la première concertation sur la stratégie française sur l'énergie et le climat qui s'est tenue de novembre 2021 à février 2022.

Dans le cadre de cette concertation, le Gouvernement s'engage à :

- être transparent et rendre publics les données et résultats de la concertation (données brutes, synthèse, suites données à la concertation ; etc.) sur le site de la concertation concertation-energie.gouv.fr et sur le site participation-citoyenne.gouv.fr ;
- permettre à toutes et tous de s'exprimer librement ;
- permettre au plus grand nombre de prendre part à la concertation grâce à la combinaison de plusieurs modalités pour participer ;
- accorder une place spécifique aux jeunes qui seront directement concernés par les choix à faire aujourd'hui pour 2050 ;
- élaborer un rapport de réponse au bilan et à la synthèse de la concertation qui seront réalisés par les garants. Ce rapport indiquera notamment les orientations que le Gouvernement aura retenues pour la loi de programmation énergie-climat de 2023 ainsi que celles qui le seront ultérieurement pour la programmation pluriannuelle de l'énergie et la stratégie nationale bas carbone. Ce rapport sera présenté au Parlement et rendu public avant l'examen du texte.

Pour s'informer sur la concertation et ses enjeux, et y participer rendez-vous sur :

 concertation-energie.gouv.fr

Pour suivre les suites données à la concertation, rendez-vous sur :

 participation-citoyenne.gouv.fr



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*
